

Une nouvelle affaire dans l'enseignement catholique ?

Le SYNEP CFE-CGC appelle à la vigilance !

L'enquête* publiée par *France Info* le 24 juin 2026 sur l'École Normale Catholique Blomet fait état de faits particulièrement préoccupants qui se seraient déroulés ces derniers mois : propos antisémites et racistes, présence de symboles liés à des mouvances extrémistes et traitement contesté des signalements effectués par des étudiantes.

*https://www.franceinfo.fr/societe/education/enquete-insultes-antisemites-symboles-nazis-eleves-harceles-l-ecole-normale-catholique-blomet-dans-la-tourmente_8076911.html

Si les faits rapportés sont avérés, ils sont incompatibles avec les valeurs que doit porter tout établissement d'enseignement, qu'il soit public ou privé, catholique ou autre, sous contrat avec l'État ou indépendant.

Dans tous les cas cette publication soulève une question essentielle pour le SYNEP CFE-CGC : comment sont traités les signalements lorsque des situations graves surviennent, particulièrement dans un établissement d'enseignement ?

C'est pourquoi nous invitons les personnels de ces établissements, enseignants ou non, à nous faire remonter, en toute confidentialité, les situations préoccupantes qu'ils pourraient rencontrer dans leur établissement : discriminations, propos racistes ou antisémites, violences, pressions ou dysfonctionnements dans le traitement de tels signalements.

Au SYNEP CFE-CGC, nous sommes là pour écouter, accompagner et agir lorsque des collègues ont connaissance de situations inacceptables.

**Vous êtes témoin ou confronté à une situation préoccupante ?
N'hésitez pas à contacter le SYNEP CFE-CGC synepe@synepe.org**

Sylvie TUROWSKI

* *

Enseignement Privé Indépendant

PSE : Plan de sauvegarde de l'emploi de l'UES ACE EDUCATION

Pour rappel :

https://www.synepe.org/info_synepe_2025_188.pdf et https://www.synepe.org/info_synepe_2025_193.pdf

Le 18 juin 2026 le ministère du Travail et des Solidarités a validé ce PSE. Cet accord collectif du 26 mai 2026 a été négocié et signé d'une part par Mme Nathalie SUSSFELD, Directrice des Ressources humaines de chaque société de l'UES ACE EDUCATION, en qualité de représentante de l'entreprise et d'autre part, Mme Audrey BLOUIN en qualité de déléguée syndicale de la CFDT Formation et Enseignement Privés et **Mme Barbara DUARTE en qualité de déléguée syndicale de la CFE-CGC SYNEP**, ayant recueilli 100 % des suffrages exprimés en faveur des organisations syndicales reconnues représentatives au premier tour des dernières élections des titulaires au comité social économique tenues le 19 novembre 2025.

Vous pouvez retrouver le retour à l'ensemble des salariés sur ces négociations, fait par ces 2 déléguées syndicales :

https://www.synepe.org/idcc2691_negociations_pse_ues_education.pdf

Evelynne CIMA

Organisation de la pré-rentree scolaire 2026-2027

Alerté par sa déléguée syndicale au sein d'un **établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'État**, le SYNEP CFE-CGC a fait afficher le communiqué suivant :

« Le **SYNEP CFE-CGC** a été saisi de l'organisation de la prochaine rentrée. La direction de votre établissement a avancé d'une journée la rentrée des enseignants, sans restitution, en la qualifiant de « journée pédagogique » et en annonçant en fixer deux.

Le syndicat est intervenu auprès de la direction pour rappeler le cadre applicable :

- Les obligations réglementaires de service des maîtres du second degré sont définies en heures hebdomadaires d'enseignement (décret n° 2014-940, adapté par le décret n° 2015-851). Elles ne comportent aucun volume annualisé — du type « 108 heures » propre au premier degré — qui permettrait d'imposer des journées de concertation ou de formation supplémentaires ;
- Le calendrier national (arrêté du 22 octobre 2025) ne prévoit qu'**une seule journée de prérentrée**, l'année scolaire étant structurée sur 36 semaines ;
- Les deux demi-journées pédagogiques évoquées par la direction (pour justifier la deuxième journée de prérentrée) « pourront » légalement être prises « durant l'année scolaire » et « en dehors des heures de cours » : **il s'agit d'une faculté, exercée pendant l'année et prélevée sur le service — en aucun cas d'une obligation nouvelle imposable en amont de la rentrée.**

En conséquence, une seconde journée de présence rendue obligatoire, sans restitution, étend la présence des enseignants au-delà de ce que prévoient les textes.

Nous avons demandé à la direction soit de restituer la journée effectuée en sus, soit d'en lever le caractère obligatoire. À défaut de réponse, le **SYNEP CFE-CGC** saisira les services de l'académie de Rennes, employeur des maîtres.

Le **SYNEP CFE-CGC** vous tiendra informés des suites. Vous pouvez contacter vos représentants pour toute question.

Paris, le 25/06/2026

Nadia DALY, Présidente SYNEP CFE-CGC »

Si vous aussi vous avez des problèmes au sein de votre établissement, contactez-nous à synep@synep.org

* *

Élections professionnelles

ESTACA (78180 Montigny le Bretonneux)

Pour une première présentation de listes non intersyndicales le SYNEP CFE-CGC augmente sa représentativité qui passe de 28% à 42.95% quand le SNPEFP-CGT diminue la sienne, passant de 78% à 57.05%. **Félicitations à tous nos candidats !**

Bilal AMGHAR est nommé délégué syndical SYNEP CFE-CGC